

BULLETIN D'INFORMATIONS

DEUXIEME SEMESTRE 2022



*Programme Gouvernance des Industries Extractives
du Centre Carter en République Démocratique du
Congo*

THE
CARTER CENTER



DANS CE NUMÉRO

REVENUS INFRANATIONAUX & DEVELOPPEMENT LOCAL

- Vulgarisation des dispositions et actes réglementaires sur la contribution du secteur minier au développement local
- Appui au processus de négociation des cahiers des charges et de mise en œuvre des dispositions sur la dotation 0,3%

PROTECTION DES DROITS HUMAINS

- Etude d'impacts sur les droits humains dans la filière cuivre-cobalt
- Edit provincial sur la protection des droits humains

FISCALITE, GESTION DES REVENUS ET ITIE

- Analyses fiscales
- Appui à la mise en œuvre de l'ITIE
- Amélioration du cadre réglementaire de FOMIN
- Lutte contre la corruption

DÉVELOPPEMENTS MAJEURS DU SECTEUR EXTRACTIF

Ce bulletin d'informations présente les activités progrès réalisés par le Programme Gouvernance des Industries Extractives (PGIE) du Centre Carter et ses partenaires dans leurs efforts de contribution à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif en République Démocratique du Congo.

Il est publié semestriellement et aborde les thèmes couverts par le mandat du Programme. Le bulletin présente également les développements majeurs du secteur extractif durant la période couverte par le numéro.

REVENUS INFRANATIONAUX & DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LES ZONES MINIÈRES

A. Vulgarisation des dispositions et actes réglementaires sur la contribution du secteur minier au développement local

Dans le cadre du Consortium Makuta Ya Maendeleo, le Centre Carter et ses partenaires ont mené une campagne de vulgarisation des dispositions du code minier révisé sur la contribution du secteur minier au développement local.

Grâce aux outils développés durant le premier semestre 2022, notamment le "[Guide pratique sur les processus du cahier des charges de responsabilité sociétales des entreprises minières](#)", "[l'Aide-mémoire des parties prenantes sur la Gestion de la Dotation minimum de 0,3% du Chiffre d'affaires](#)" ainsi que le "[Résumé du décret n° 22/20 du 13 mai 2022 fixant les modalités de collecte, de répartition, de gestion et de contrôle des quotités de la redevance minière versées aux provinces et aux ETD](#)", le PGIE du Centre Carter et les partenaires du Consortium Makuta ya Maendeleo ont organisé des sessions de vulgarisation des dispositions légales et réglementaires sur la contribution du secteur minier au développement local à l'intention des parties prenantes du Haut-Katanga, du Lualaba et du Nord-Kivu.

En plus des ateliers organisés pour cette campagne, des émissions radios-télévisées ont été animées afin de permettre à un public plus large vivant dans les zones minières à disposer des informations sur ces dispositions qui concernent le développement local.



Vulgarisation à Lubumbashi, Kolwezi et Goma

B. Appui au processus des cahiers des charges et de gestion de la dotation minimale de 0,3% du chiffre d'affaires.

B.1. Appui au processus des cahiers des charges

Comme durant le premier semestre 2022, le PGIE du Centre Carter a poursuivi l'appui aux processus de signature et d'exécution des cahiers des charges dans les provinces du Haut-Katanga, Lualaba et du Nord-Kivu. Depuis le début de ce processus, le PGIE du Centre Carter a appuyé une dizaine des cahiers des charges dans les trois provinces.

a. Cahiers des charges des entreprises Congo Fair Mining et CDMC dans la Province du Nord-Kivu.

Avec le partenaire de IFFED, nous avons appuyé le processus des négociations des cahiers des charges des entreprises Fair Mining et CDMC (Coopérative des artisans Miniers du Congo) avec les communautés locales de la chefferie de Bahunde au Nord-Kivu en juillet 2022.

Les négociations entre les deux parties se poursuivent.

b. Renforcement des capacités des membres des Comités Locaux de Suivi

Le code minier révisé attribue la responsabilité du suivi et de l'évaluation de l'exécution des engagements pris en vertu du cahier des charges au Comité Local de Suivi (CLS). Le CLS est composé des autorités locales, des représentants des communautés et de l'entreprise minière concernée. Pour renforcer le suivi de la mise en œuvre des cahiers de charge et sur demande des autorités locales, le PGIE du Centre Carter a renforcé en capacité les membres du CLS des Communes Ruashi au Haut-Katanga et de Fungurume au Lualaba.



"Le PGIE du Centre Carter a appuyé une dizaine des processus des cahiers des charges dans les Provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et du Nord-Kivu."



Photos de lancement des négociations des cahiers des charges de Fair Mining et CDMC

B.2. Appui au processus d'installation et renforcement des capacités des membres des organismes spécialisés de gestion de la dotation de 0,3% pour contribution au développement communautaire



Avec la signature, en date du 21 décembre 2021, par les Ministres des Mines et des Affaires Sociales de l'arrêté n° 000820/CAB.MIN/MINES/01/et n°003/CAB.MINE/AFF.SOC.A.H.SN. portant approbation du Manuel des procédures de gestion des fonds de cette dotation et le règlement intérieur type, les organismes spécialisés de différentes entreprises ont commencé à être mis en place au cours de l'année 2022. Treize (13) organismes spécialisés ont notamment été installés auprès de certaines entreprises minières dans les Provinces du Haut-Katanga, du Lualaba, du Haut-Uélé, du Nord Kivu et du Kasai Oriental



Séance de travail avec les membres des organismes spécialisés de gestion de la dotation de 0,3

Pour répondre aux sollicitations de renforcement des capacités de membres de ces organismes nouvellement installés, le PGIE du Centre Carter en collaboration avec la Plateforme des Organisations de la société civile du secteur Minier (POM) a organisé, à l'intention des membres des OS installés auprès des entreprises MMG, Ruashi Mining, SOMIKA, SHITURU Mining et Tenke Fungurume une formation de renforcement des capacités. Cette formation a été organisée avec le soutien financier de la GIZ à travers le PROGERIM. Les participants ont reçu les formations sur:

- L'introduction au développement communautaire et à la RSE
- le contexte historique et évolution de la dotation;
- les points de convergence et de divergence entre le cahier des charges, la redevance minière et dotation minimale de 0,3%;
- Les mécanismes de gestion de la dotation minière minimale de 0,3% (compréhension du manuel des procédures);
- les mécanismes de paiement et de gestion de la dotation minière minimale de 0,3%;
- L'introduction à la gestion des projets (approche de gestion axée sur les résultats).

Les principes fondamentaux de passation des marchés publics; Le PGIE du Centre Carter envisage d'étendre ce genre des formations à d'autres organismes spécialisés, en fonction des moyens disponibles.

"Avec le soutien financier de la GIZ-ProGERIM, le PGIE du Centre Carter et la POM ont organisé une session de renforcement des capacités des membres des organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3% issue des cinq entreprises minières du Haut-Katanga et du Lualaba."



C. Consultations des parties prenantes sur le projet d'arrêté portant statut, organisation et fonctionnement des CLD dans les ETD du Haut Katanga



"Il y a besoin de régler les pratiques de mise en place, des attributions et de fonctionnement des CLD afin d'optimiser leur rôle dans le développement des ETD."

Avec l'appui financier de la GIZ à travers PROGERIM, le PGIE du Centre Carter en partenariat avec le ministère provincial du plan, a organisé, au mois de septembre, un atelier des consultations des parties prenantes sur le projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement des Comités Locaux de Développement au sein des ETD de la Province du Haut Katanga. Un travail préalable de cartographie des parties prenantes à la gouvernance locale dans les ETD des Provinces du Haut-Katanga et Lualaba avait été organisé avant la tenue de ces consultations.

Ces consultations visaient à mettre en place une réglementation devant permettre l'harmonisation des pratiques sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement des CLD au sein des entités territoriales décentralisées de la Province et optimiser leur rôle dans la planification locale et la mise en œuvre des projets de développement.

Plus spécifiquement, ces consultations poursuivaient les objectifs ci-après :

- La définition du mandat et des mécanismes d'organisation et de fonctionnement du Comité Local de Développement ;
- Les mécanismes institutionnels de la planification, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement des milieux urbains et milieux ruraux ;
- Les missions et mandat du Comité Local de Développement



Photo de la cérémonie des consultations des parties prenantes

B.4 Facilitation de certaines sessions à l'école pour la bonne gouvernance des revenus infranationaux du secteur minier, ECORIM

A travers le Projet de Gestion des Revenus infranationaux du secteur Minier (PROGERIM) de la GIZ, Le PGIE du Centre Carter a co-facilité la troisième édition de l'école pour la bonne gouvernance des revenus infranationaux du secteur minier, ECORIM tenue du 14 au 19 novembre à Kolwezi. Les sessions animées par le PGIE du Centre Carter étaient axées sur la gestion de la dotation minimale de 0,3% pour le développement communautaire et la planification locale.



Facilitation des sessions de ECORIM

D. Signature d'un protocole d'accord de collaboration avec la Chambre des Mines de la FEC

Pour renforcer la collaboration entre le PGIE du Centre Carter et la chambre des Mines de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), un protocole d'accord a été signé. En vertu de ce protocole, le PGIE du Centre Carter s'engage à apporter un appui technique à la Chambre des Mines et ses membres pour la bonne compréhension et l'implémentation de leurs obligations fiscales, parafiscales, administratives, sociétales, environnementales et de transparence.

C'est dans le cadre de cette collaboration que le PGIE du Centre Carter a partagé son expérience d'accompagnement du processus de cahier des charges et de gestion de la dotation de 0,3% aux travaux de l'atelier d'échanges et de réflexion autour du développement communautaire intégré organisé par CSR EU et la chambre des mines de la FEC. Cet atelier avait été organisé à Kolwezi au mois de novembre.



Réflexions sur le développement communautaire

PROTECTION DES DROITS HUMAINS

A. Rapport d'évaluation des impacts de Commus et Kamo Copper sur les communautés locales

Après près de trois ans d'enquête analyse des impacts des entreprises Commus et Kamo Copper sur les populations vivant autour de leurs activités, le partenaire de l'IBGDH (l'Initiative Bonne Gouvernance et Droits Humains) a publié son rapport d'évaluation des impacts de ces deux entreprises sur les droits humains intitulé : " *Exploitation du cuivre et du cobalt dans la Province du Lualaba: un danger pour les droits humains*".

Cette étude a été menée avec l'appui technique du PGIE du Centre Carter et financier de SIDA.

Les conclusions de l'étude révèlent des impacts positifs et négatifs vis-à-vis des communautés locales et soulignent la diversité des pratique respectives des deux entreprises évaluées en ce qui concerne leurs rapports avec les communautés en question.



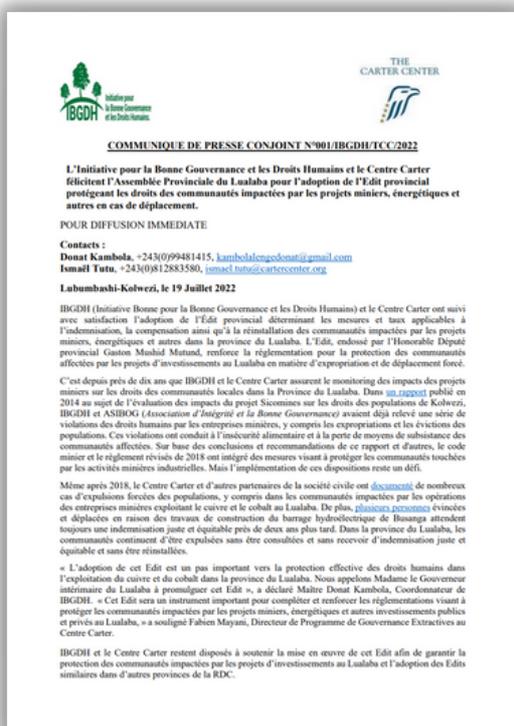
B. Adoption au Lualaba de l'Édit provincial déterminant les mécanismes d'indemnisation et réinstallation des communautés impactées par les projets miniers.

"Grâce notamment au plaidoyer de IBGDH et du PGIE du Centre carter, l'assemblée provinciale du Lualaba a adopté l'édit définissant les mécanismes d'indemnisation, compensation et réinstallation des communautés impactées par les projets miniers, énergétiques et autres dans cette province."

Grâce notamment au plaidoyer de IBGDH et du PGIE du Centre carter l'assemblée provinciale du Lualaba a adopté un Édit provincial endossé par l'honorable Député provincial Gaston Mushid Mutund et déterminant les mesures et taux applicables à l'indemnisation, la compensation ainsi qu'à la réinstallation des communautés impactées par les projets miniers, énergétiques et autres dans la province du Lualaba.

L'adoption de cet édit est une avancée importante vers la protection effective des droits humains dans l'exploitation du cuivre et du cobalt dans la province du Lualaba.

À travers un communiqué de presse, IBGDH et le PGIE du Centre Carter ont félicité l'assemblée provinciale pour cet avancé et encouragé l'Autorité Provinciale à le promulguer. Cet Édit a été effectivement promulgué le 30/aout/2022 par la Gouverneure du Lualaba.



FISCALITÉ ET GESTION DES REVENUS ET MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

A. Analyses fiscales

1 Rapport d'évaluation des obligations fiscales et parafiscales du projet Tenke Fungurume Mining

Les partenaires de la Dynamique des Femmes sur les Ressources Naturelles (DYFREN) ont publié au mois d'août 2022 leur rapport d'analyse des obligations fiscales et parafiscales du projet TFM.

Ce rapport est le fruit des études et analyses réalisées par l'équipe de recherche de la DYFREN qui a bénéficié de l'accompagnement technique du PGIE du Centre Carter.

Intitulé "**Nul n'est parfait**", ce rapport montre qu'en dépit des points positifs concernant notamment la contribution de TFM au budget de l'Etat et au développement local à travers le fonds social communautaire, la création des emplois, l'entreprise et son actionnaire majoritaire CMOC/Freeport McMoran n'ont pas payé à la Gécamines et à l'État congolais environ 2 857 995 279 USD au titre d'impôts, taxes et autres revenus conventionnels. Ce montant concerne notamment l'impôt sur les bénéfices et profits (IBP), les redevances additionnelles et les droits superficiaires annuels au courant de la période 2009-2016



Publication officielle du rapport de la DYFREN

B. Plaidoyer pour la bonne gestion et l'amélioration du cadre réglementaire du FOMIN (Fonds minier pour les générations futures)



Depuis plus de deux ans, le Consortium Makuta ya Maendeleo, dont le PGIE du Centre Carter est membre, mène une campagne de plaidoyer pour la révision du cadre réglementaire et la transparence dans la gestion des fonds du FOMIN pour qu'il soit véritablement un outil d'équité intergénérationnelle. Les activités ci-après ont été menées durant le deuxième trimestre 2022. Le consortium Makuta a publié un rapport d'analyse du cadre réglementaire du FOMIN et co-facilité l'atelier des parties prenantes sur la validation du projet de décret révisé sur l'organisation et le fonctionnement du FOMIN.

B.1 Publication du rapport d'analyse du cadre réglementaire du FOMIN

Dans le cadre du Consortium Makuta ya Maendeleo, PGIE du Centre Carter a publié au mois de septembre, une note d'analyse du cadre réglementaire et institutionnelle du FOMIN. Il examine de manière critique et objective l'efficacité du modèle actuel de gestion du Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN) mis en place par le Décret n°19/17 du 25 novembre 2019, portant statut, organisation et fonctionnement du FOMIN en relevant ses forces et faiblesses en vue d'aider le gouvernement de la RDC et les parties prenantes impliquées à trouver un consensus sur les options réalistes à prendre et à améliorer les mécanismes de gestion du FOMIN.



Présentation du rapport d'analyse du FOMIN

Les conclusions de cette analyse montrent qu'en raison de l'absence de vision, des objectifs incohérents et des règles déficitaires d'investissement, le FOMIN apparaît comme un fonds en dispersion qui offre peu de garanties d'une gestion transparente, judicieuse et responsable.

L'analyse présente par ailleurs quelques leçons tirées des expériences positives et négatives de gestion de quelques fonds souverains du secteur extractif en Afrique dont les parties prenantes en RDC pourraient s'inspirer dans le processus d'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel du FOMIN.



Photo de famille de l'atelier d'amélioration du cadre réglementaire de FOMIN

B.2. Amélioration du cadre règlementaire du FOMIN

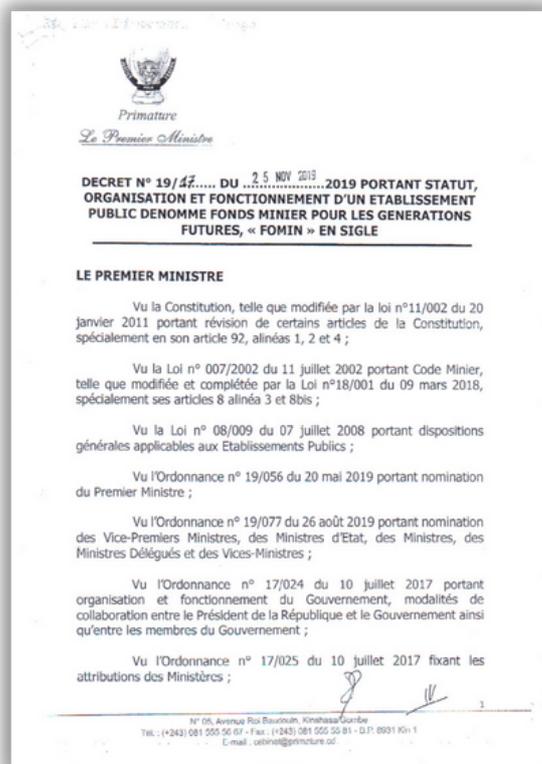
Le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC et le Consortium Makuta ya Maendeleo, ont facilité un atelier de haut niveau ayant réuni les représentants des des parties prenantes sur l'amelioration et la validation du projet de décret révisé sur l'organisation et le fonctionnement du FOMIN ainsi que les règles d'investissment de ce Fonds.

À l'issu des travaux de cet atelier les participants ont adopté et validé les projets de décret révisé et de règles d'investissements du FOMIN.

Les amendements clés formulés portent sur la réduction du nombre des objectifs du FOMIN en se concentrant uniquement sur le financement des infrastructures sociales et la recherche géologique de base. Les modifications ont également inclus les mécanismes de contrôle, d'audit et de transparence dans la gestion du FOMIN. En outre, les participants ont formulé des recommandations pour améliorer le cadre de gouvernance actuel du FOMIN qui est lacunaire sur les procédures de collecte de l'argent, les dépôts, les retraits et les règles d'investissement du FOMIN.

Le projet de règles d'investissement prévoient des modalités pratiques et des critères pour les dépenses du FOMIN. Elles définissent de plus le processus et les critères de sélection des projets à financer par le FOMIN.

Ces documents ont été transmis au gouvernement approbation et signature.



Travaux d'amélioration du cadre réglementaire de FOMIN

C.Mise en œuvre de la norme ITIE



Le PGIE du Centre Carter a poursuivi son appui à la mise en œuvre de l'ITIE à travers notamment le soutien à la société civile dans l'analyse des documents ITIE.

Nous avons notamment apporté l'appui à la société civile dans l'analyse du projet de rapport de cadrage ITIE-RDC 2020-2021. Cet appui a été apporté aux pools de la société civile de Lubumbashi, Goma, Kinshasa et Kolwezi.



Analyse du projet de cadrage à Kolwezi



Analyse du projet de cadrage à Lubumbashi

Le PGIE du Centre Carter a également pris part aux sessions de travail de l'équipe du secrétariat international de l'ITIE en mission à Kinshasa, au mois de novembre dernier, pour discuter avec la partie prenantes sur l'état de lieux de mise en œuvre du processus en RDC.



Equipe d'analyse du projet de cadrage à Goma

B. Lutte contre la corruption

Depuis 2018, la Coalition Congo N'est Pas à Vendre (CNPV), dont le Centre Carter est membre, mène des campagnes de lutte contre la corruption dans le secteur extractif et la gestion des finances publiques en RDC.

Les résultats des études et analyses ainsi que les campagnes menées sur des dossiers emblématiques dans plusieurs domaines au courant de cinq dernières années ont permis de replacer la lutte contre la corruption et le détournement des biens publics au centre des débats publics et de la gouvernance de la RDC

B.1. Publication du **Contrat Ventora-RDC**

Le CNPAV s'est félicité pour la publication en décembre 2022 par le gouvernement congolais de l'accord signé en février 2022 avec le groupe Ventora de l'homme d'affaires Dan Gertler sur le règlement de plusieurs litiges liés à la corruption et au pillage des ressources naturelles de la RDC. Le CNPAV a cependant relevé dans un communiqué que le gouvernement devrait divulguer les annexes et autres documents complémentaires signés avec le Groupe Ventora afin de permettre une meilleure compréhension des engagements de parties à cet accord.

Le CNPAV a également indiqué que le texte de l'accord confirmait les craintes d'un accord préjudiciable pour le Congo et a appelé le gouvernement congolais à réviser cet accord. Enfin, le CNPAV s'est réservé le droit de mener des actions judiciaires pour préserver les intérêts de la population dans le cadre de cet accord.

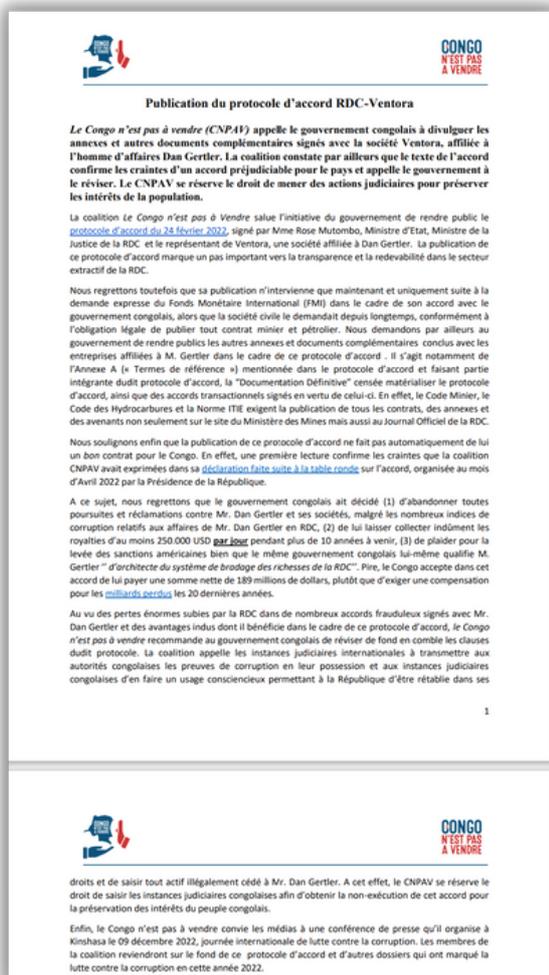
"Le texte de l'accord entre le RDC et le Groupe Ventora confirme les craintes d'un accord préjudiciable pour la RDC. Le CNPAV appelle le gouvernement à réviser et accord"

B.2. Célébration Journée de lutte contre la corruption



Dans le cadre de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption le 09 Décembre 2022, le CNPAV a organisé à Kinshasa une conférence de presse ayant porté sur les points ci-après :

- L'annonce du dépôt d'une dénonciation devant la justice congolaise pour entrave à la transparence dans le cadre de l'accord Ventora-RDC et de plusieurs autres contrats signés depuis 2016 dans le cadre de l'exploitation du lithium dans la région de Manono au Tanganyika. Dans cette dénonciation, le CNPAV appelle la justice Congolaise à enquêter et à imposer jusqu'à \$1 million d'amendes aux fonctionnaires de l'Etat aux autres personnalités ayant fait obstruction à la publication des contrats mentionnés ci-dessus ;
- L'appel à la révision de l'accord Ventora-RDC jugé léonin et non bénéfique aux populations congolaises.
- Les points de vue du CNPAV sur l'accord signé entre le RDC et Glencore qui prévoit un paiement de \$180millions à la RDC en échange de l'abandon de poursuites pour des actes de corruption commis par Glencore dans ses transactions en RDC ;
- L'annonce du Prix Kaniaka devant être décerné aux personnes physiques ou morales qui se sont distinguées soit dans les actes de corruption soit dans la lutte contre la corruption.



Conférence de presse de CNPAV à l'occasion de la journée Mondiale de lutte contre la corruption.

DÉVELOPPEMENTS MAJEURS DU SECTEUR EXTRACTIF

A. Conclusion d'un accord entre Glencor et la RDC

En décembre, Glencor a annoncé avoir conclu un accord avec la RDC, portant sur "toutes les actions présentes ou futures fondées sur tout fait à caractère de corruption dont il serait allégué qu'il aurait été commis par le Groupe Glencore en RDC entre 2007 et 2018".

Le communiqué indique que Glencore versera à la RDC la somme de 180 millions de dollars pour le compte de ses sociétés liées en RDC.



B. Différends entre COMINIÈRE et AVZ

Depuis quelques mois, rien ne semble aller entre la Cominière et AVZ, dans le cadre de leur partenariat dans le projet DATHCOM mining SA. Les deux partenaires s'accusent mutuellement de non respects des leurs clauses contractuelles, notamment en rapport avec la cession des parts dans les projets commun, le processus de levé des fonds par AVZ et l'utilisation des fonds levés etc.

Le différend porterait également sur la proposition de vente des 15% des actions de Cominière dans DATHCOM à Zijin Mining Group, une vente à laquelle AVZ s'oppose.



C. Validation de la RDC à l'ITIE

A l'issu du processus de validation à l'ITIE, la RDC a obtenu un score général élevé de 85,5 points.

Cette validation est le fruit des efforts des parties prenantes qui ont su maintenir la mise en œuvre du processus en dépit du contexte difficile marqué par la transition politique et la crise de leadership au sein du Groupe Multipartite et du Secrétariat Technique National de l'ITIE-RDC pendant de nombreuses années.

Le consortium Makuta ya Maendeleo a publié un communiqué de presse à la suite de validation pour inviter les parties prenantes à redoubler d'efforts en vue d'une mise en œuvre conforme à la Norme ITIE et répondre aux défis du pays en matière de gouvernance du secteur extractif. Il exhorte le Groupe Multipartite de l'ITIE-RDC et toutes les parties prenantes à réviser le plan de travail et la feuille de route de l'ITIE-RDC pour mettre en œuvre les mesures correctives et recommandations stratégiques formulées par le Conseil d'Administration de l'ITIE



Norme ITIE Guide Validation Décisions de Conseil Impact [FR](#) [EN](#) [ES](#) [FR](#) [EN](#) [ES](#) [FR](#) [EN](#) [ES](#) [FR](#) [EN](#) [ES](#)

À propos Pays Données et rapports Thèmes Sources Événements Nouvelles

HOME → REGISTER OF BOARD DECISIONS

La République démocratique du Congo obtient un score général élevé dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019

Résultat de la Validation de la République démocratique du Congo

Decision number: 2022-50 Decision basis: EITI Articles of Association 2019-2021, Article 12.1.1a) 13 October 2022

THE
CARTER CENTER



PROGRAMME GOUVERNANCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

237B, av. Likasi, commune de Lubumbashi
LUBUMBASHI

Contact: ismael.tutu@cartercenter.org
Tél: +243812883580